

J'aimerais vous citer un passage d'un éditorial paru dans un journal de la côte ouest:

Il faut beaucoup de courage politique à un ministre pour intervenir dans une industrie complexe et artificiellement structurée, et établir arbitrairement des règles pour réorganiser tout l'avenir de l'industrie.

Notre ministre des Pêcheries en a justement fait preuve en décidant de limiter le nombre des embarcations dans l'industrie de la pêche au saumon en Colombie-Britannique. Il faudrait l'en féliciter. En ce qui concerne la citation, je retrouve à redire au mot «arbitrairement» pour décrire la manière dont le ministre a rendu sa décision au sujet des restrictions des licences car des études du gouvernement comme celle de la Commission royale d'enquête de M. Sol Sinclair il y a huit ans, de même que des mémoires d'organismes tant de pêcheurs que de l'industrie avaient recommandé et proposé certaines restrictions de ce genre.

D'après moi, de telles restrictions ne régleront pas les problèmes des pêches de la côte ouest, car je suis fermement convaincu qu'il n'existe pas de solution. J'ai l'impression, toutefois, que certains vis-à-vis pensent qu'il suffit de brandir une baguette magique pour résoudre n'importe quel problème. Ces restrictions des licences présentent toutefois certains avantages précis. Elles éliminent tout d'abord les pêcheurs d'occasion ou les cumulards comme on les a appelés cet après-midi. C'est un pas dans la bonne voie, je pense. En deuxième lieu, les pêches ont diminué à un rythme alarmant ces dernières années. La capture du même nombre de poissons a coûté beaucoup trop cher. Par suite de la limitation des licences, l'efficacité d'une flotte réduite devrait accroître notre productivité. Je crois qu'il faut intensifier les mesures de conservation et hausser les gains des pêcheurs. La valeur des bateaux augmentera certainement, et comme résultat de ces avantages, j'espère qu'en temps opportun les prix à la consommation baisseront.

Il y a toutefois des désavantages à restreindre les licences, comme on l'a déjà signalé au ministre. L'un d'eux est la perte des bateaux en mer. Je crois que l'on a formé une commission d'appel à qui tous les propriétaires de bateaux naufragés peuvent présenter une demande. Je m'inquiète surtout du fait que les sociétés pourraient vraiment prendre le contrôle des bateaux de pêche au saumon sur la côte ouest. Je suis sûr que le ministre est conscient de cette possibilité et qu'il veillera à l'écartier. Certains auraient voulu que l'on accorde des licences aux pêcheurs plutôt qu'aux bateaux. Naturellement, les syndicats sont de cet avis, car ils aimeraient avoir le

contrôle. A mon avis, l'idée d'accorder des licences aux bateaux est bonne, mais nous devrions nous rendre compte du danger que représente le contrôle possible des licences par les compagnies. Je demande au ministre de ne pas perdre de vue cette possibilité, et je suis sûr qu'il suivra la situation de près.

● (4.50 p.m.)

J'aimerais dire quelques mots au sujet des premiers pêcheurs canadiens, les Indiens. Tout le monde est au courant, je crois, de la nécessité d'aider les pêcheurs indiens. J'appuie l'établissement d'un office d'aide aux pêcheurs indiens conjointement par le ministère des Pêcheries et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Il s'agit d'un conseil composé de cinq membres et chargé de s'occuper des prêts et des subventions qui doivent être accordés aux Indiens de Colombie-Britannique pour construire et acheter des bateaux et du matériel de pêche ainsi que de d'autres installations connexes, et pour mettre sur pied un cours de formation dans le domaine de la pêche. Ce programme entraînera des dépenses de 4.6 millions de dollars sur une période de cinq ans. De plus, les nouveaux bateaux qui doivent être achetés et exploités par les Indiens en vertu du programme d'aide aux pêcheurs indiens ne sont pas assujettis à la disposition concernant les licences. A mon avis, il s'agit là d'un programme vraiment excellent.

On compte restreindre la délivrance des licences parce que, comme je l'ai déjà expliqué, la productivité est à la baisse et que, comme l'a signalé le ministre, trop de bateaux et d'attirail se disputent un poisson trop peu abondant. La rareté du poisson, voilà le facteur clé, à mon avis, et la conservation est la réponse. C'est sur ce plan que pourrait aider la mesure adoptée en 1964 prévoyant une limite de 12 milles. Même plus avantageuse serait la limite de 12 milles relevant d'une ligne de base tracée de laisse en laisse. Je demande au ministre de faire diligence en vue d'établir sans retard cette ligne de base et la limite de 12 milles sur la côte ouest. On gagnerait même plus à imposer une limite au plateau continental. Les navires de pêche étrangers respectent tout juste la limite de 12 milles. Ce sont de gros navires, longs de plus de 200 pieds, équipés d'usines de mise en conserve. Ils raclent le lit de l'océan sans contrepartie pour nous; tout ce qu'on voit c'est une bouffée de fumée blanche qui émane de la cheminée installée à la poupe de ces bateaux.

Il est regrettable que notre saumon ne reconnaisse pas la limite de 12 milles. Le ministère des Pêcheries mérite d'être félicité